

**Ville de Mont de Marsan**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 8 mars 2021**

**Numéro :2021/03/08**

**Nombre de conseillers en exercice : 35**

**Par suite d'une convocation en date du 2 mars 2021, les membres composant le Conseil Municipal de la Ville de Mont de Marsan se sont réunis à l'Auberge Landaise, le lundi 8 mars 2021 à 19 heures sous la présidence de Monsieur Charles DAYOT, Maire.**

**Sont présents :** M. Charles DAYOT, M. Hervé BAYARD, Mme Marie-Christine BOURDIEU, M. Farid HEBA, Mme Nathalie GASS, M. Gilles CHAUVIN, Mme Pascale HAURIE, M. Philippe DE MARNIX, Mme Catherine PICQUET, M. Christophe HOURCADE, Mme Marie-Pierre GAZO, M. Jean-Marie BATBY, Mme Éliane DARTEYRON, M. Hicham LAMSIKA, Mme Chantal PLANCHENAU, M. Jean-Jacques GOURDON, M. Bruno ROUFFIAT, Mme Marie-Christine HARAMBAT, M. Pierre MERLET-BONNAN, Mme Claudie BREQUE, Mme Marina BANCON, M. Mathieu ARA, Mme Jeanine LAMAISSON, Mme Delphine LE BLANC, M. Mathis CAPDEVILLE, M. Philippe EYRAUD, Mme Nathalie GARCIA, M. Jean-Baptiste SAVARY, Mme Céline PIOT, M. Alain BACHE, Mme Françoise CAVAGNE, M. Frédéric DUTIN, Mme Françoise LATRABE, Mme Marie LAFITTE,

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration :**

Mme Geneviève DARRIEUSSECQ, Conseillère Municipale, donne pouvoir à M. Mathieu ARA

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

M. Pierre MERLET-BONNAN Conseiller Municipal, est désigné pour remplir cette fonction.

Le Conseil Municipal,

**Délibération N°01**

A l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020,

**Délibération N°02**

A l'unanimité des membres présents, prend acte du compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de sa délégation d'attributions,

**Délibération N° 2021030037 (n°03)**

A l'unanimité des membres présents, dans le cadre du lancement du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du musée Despiau-Wlérick, fixe le nombre maximum de candidats admis à concourir à 5, approuve le niveau de rendu « esquisse » des prestations demandées aux 5 candidats admis à concourir, fixe le montant de la prime à 15 000 € HT par candidat retenu, approuve la composition du jury, présidé par le maire en exercice ou son représentant désigné par arrêté, à savoir les membres élus de la CAO et 12 personnalités qualifiées (collège des membres ayant une qualification identique à celle exigée des candidats + collège des membres ayant un intérêt particulier pour l'opération ou à même d'éclairer l'acheteur) ayant voix délibérative, approuve le montant de l'indemnisation des membres du jury non rémunérés dans le cadre de leurs activités ou obligations professionnelles pour participer au jury,

**Délibération N° 2021030038 (n°04)**

Par 34 voix pour et 1 abstention (Marie LAFITTE), approuve la conclusion du protocole transactionnel relatif à l'aménagement de la Place Charles de Gaulle,

**Délibération N° 2021030039 (n°05)**

A l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention de mise à disposition de prestations de services énergies entre la Ville de Mont de Marsan et le SYDEC dans le cadre de l'amélioration énergétique du patrimoine bâti et décide d'adhérer aux prestations de services proposées par le SYDEC,

**Délibération N° 2021030040 (n°06)**

A l'unanimité des membres présents, approuve les termes du projet de convention de mise à disposition de services avec Mont de Marsan Agglomération pour la gestion de la régie municipale « chauffage urbain -géothermie »,

### Délibération N° 2021030041 (n°07)

A l'unanimité des membres présents, prend acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité femmes hommes préalablement au débat d'orientation budgétaire pour l'exercice 2021,

### Délibération N° 2021030042 (n°08)

A l'unanimité des membres présents, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires au titre de l'année 2021 et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ledit débat,

### Délibération N° 2021030043 (n°09)

A l'unanimité des membres présents, approuve le montant de 1 500 000 € de la DSC pour 2021 ainsi que les critères de répartition et les montants par communes comme suit :

Repartition	1 125 000	150 000	15 000	30 000	180 000						
En %	75,00%	10,00%	1,00%	2,00%	12,00%						
Communes	Pop	Potentiel fiscal	revenu/hab	population territoire prioritaire	Effort fiscal	Total	Impact environnemental	DSC 2021	Part	DSC/Hab	Évol/2020
Benquet	36 203	8 191	525	0	9 360	54 279		54 279	3,64%	30 €	300 €
Bostens	4 299	10 365	933	0	11 938	27 536		27 536	1,85%	129 €	84 €
Bougue	16 253	8 807	814	0	10 377	36 251		36 251	2,43%	45 €	211 €
Bretagne	31 683	8 853	871	0	10 697	52 103		52 103	3,49%	33 €	59 €
Campagne	20 773	7 793	891	0	8 207	37 665		37 665	2,53%	36 €	-184 €
Campet	9 242	8 082	796	0	7 693	25 812	-3 015	22 797	1,53%	50 €	1 644 €
Gaillères	12 798	9 562	913	0	9 956	33 229		33 229	2,23%	52 €	47 €
Geloux	14 626	10 138	936	0	16 223	41 923	1 220	43 143	2,89%	59 €	719 €
Laglorieuse	11 431	8 063	757	0	9 706	29 958		29 958	2,01%	53 €	255 €
Lucbardez	11 893	9 287	935	0	10 811	32 927	-3 552	29 375	1,97%	50 €	33 €
Mazerolles	13 501	7 897	548	0	10 052	31 998		31 998	2,15%	48 €	-421 €
Mont de marsan	630 878	7 177	910	19 164	11 460	669 589		669 589	44,89%	21 €	-5 879 €
Pouydesseaux	19 327	10 529	956	0	9 891	40 703		40 703	2,73%	42 €	-202 €
Saint Avit	14 023	6 009	808	0	7 294	28 134	-3 474	24 659	1,65%	35 €	1 363 €
Saint martin	29 252	9 059	965	0	10 218	49 493	387	49 880	3,34%	34 €	817 €
Saint Perdon	35 540	7 182	924	0	8 298	51 943		51 943	3,48%	29 €	881 €
Saint pierre du mont	200 964	5 907	879	10 836	8 306	226 891		226 891	15,21%	23 €	2 177 €
Uchaq et parentis	12 315	7 099	638	0	9 515	29 567		29 567	1,98%	48 €	-0 €
	1 125 000	150 000	15 000	30 000	180 000	1 500 000	-8 434	1 491 566	100,00%	27 €	1 903 €

### Délibération N° 2021030044 (n°10)

A l'unanimité des membres présents, approuve les termes du projet de la convention pluri-annuelle entre la Ville de Mont de Marsan et l'Association Stade Montois Omnisports, permettant d'améliorer la visibilité sur les objectifs menés par cette dernière, décide de verser une subvention de fonctionnement d'un montant de 620 000 € et de 32 500 € au titre de la mise à disposition du personnel sur l'exercice 2021 et de facturer au Stade Montois Omnisports un montant de 32 500 € correspondant aux frais de mise à disposition du personnel municipal, semestriellement,

#### **Délibération N° 2021030045 (n°11)**

A l'unanimité des membres présents, décide de participer à l'action menée par la SASP Stade Montois Rugby Pro en faveur des jeunes par le versement d'une subvention d'intérêt général d'un montant de 125 000 € au titre de l'exercice budgétaire de l'année 2021, prend acte qu'il sera procédé auprès de la SASP Stade Montois Rugby Pro à l'achat de prestations de relations publiques et de communication pour les besoins de la ville et de ses budgets annexes, dont les pompes funèbres municipales, par la passation d'un marché négocié sans publicité et sans mise en concurrence au titre de l'article R.2122-3 du Code de la Commande Publique (protection des droits d'exclusivité pour la commercialisation de l'image du club de rugby « Stade Montois ») pour un montant de 35 000 € TTC, dit que ces sommes seront inscrites au budget de l'exercice 2021,

#### **Délibération N° 2021030046 (n°12)**

A l'unanimité des membres présents, approuve l'attribution de bourses aux élèves montois du Conservatoire des Landes pour l'année scolaire 2020/2021,

#### **Délibération N° 2021030047 (n°13)**

A l'unanimité des membres présents, décide de modifier le tableau des emplois de la Ville de Mont de Marsan pour tenir compte des besoins et nécessité de services,

#### **Délibération N° 2021030048 (n°14)**

A l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au projet de renouvellement du réseau 63 000 volts reliant les postes de Mont de Marsan à Naoutot,

#### **Délibération N° 2021030049 (n°15)**

A l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition à Monsieur et Madame ETCHAMENDY Eric et Émilie du logement d'une surface de 227 m<sup>2</sup>, sis 4 rue Cazaillas et cadastré AB 293, au prix de 325 000 euros net vendeur dans le cadre du dispositif action cœur de ville,

#### **Délibération N° 2021030050 (n°16)**

A l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition à l'Agence Publique pour l'Immobilier de la Justice de la bande de terrain d'une surface de 404m<sup>2</sup>, sis à l'angle de l'avenue Rozanoff et du chemin de Baradé, au prix de 60 euros dans le cadre de l'aménagement du stationnement à proximité de la cité judiciaire,

#### **Délibération N° 2021030051 (n°17)**

A l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition à la Base Aérienne 118 du terrain cadastré BC n°704p d'une surface totale de 1 420m<sup>2</sup>, sis avenue du Capitaine Michel Lespine, au prix de 7 239 euros lequel sera rétrocédé par la suite à l'association des Marocains des Landes, au montant estimé par France Domaine, afin que soit réalisé un parking,

#### **Délibération N° 2021030052 (n°18)**

A l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition à XL Habitat, à l'euro symbolique, des parcelles cadastrées BC 355p, 360p, 361p, 365p, 482p, 659p, d'une surface totale de 17 896 m<sup>2</sup>, sises Boulevard de Gouillardet, Rue et Impasse Marcel Callède, Rue et Impasse du Commandant Boffy, Allée Jean Cavaillès, Allée du Capitaine Brosset, Allée du 14 juillet, Allée du 19 juin, Rue du 1954-1962, Allée du 1<sup>er</sup> Mai, suite à la réalisation du groupe d'habitations de la Cité Fabre par XL Habitat, en vue d'une intégration ultérieure dans le domaine public de la commune,

#### **Délibération N° 2021030053 (n°19)**

A l'unanimité des membres présents, approuve l'acquisition à Monsieur Francis CLAUZET de la parcelle cadastrée AW 1034 d'une surface totale de 3 518 m<sup>2</sup>, sis Rue Suzanne Russeil, à l'euro symbolique, suite à la réalisation d'un lotissement dans les années 2000, en vue d'une intégration ultérieure dans le domaine public,

#### **Délibération N° 2021030054 (n°20)**

A l'unanimité des membres présents, approuve la cession à Monsieur Alexandre MOVREL des parcelles cadastrée CA n° 244 et 245 d'une contenance totale de 139 m<sup>2</sup>, au prix de 1 390 €,

#### **Délibération N° 2021030055 (n°21)**

A l'unanimité des membres présents, approuve la proposition d'attribution de subventions dans le cadre de la campagne de ravalement de façades comme suit :

- 18 480 € au profit de la SASU D2JO IMMO pour l'immeuble situé 7 Rue Armand Dulamon,
- 5 640 € au profit de la SCI BEMIGO, pour l'immeuble situé 8 Rue Gambetta,
- 2 377 € au profit de Monsieur D'ANDREA Bastien, pour l'immeuble situé 1-1b Rue Dominique de Gourgues,

**Délibération N° 2021030056 (n°22)**

A l'unanimité des membres présents, décide l'intégration dans le domaine public communal de parcelles n'ayant jamais fait l'objet de transfert dans le domaine public, alors même que, physiquement, elles font partie intégrante de la voirie ou des espaces publics,

**Délibération N° 2021030057 (n°23)**

A l'unanimité des membres présents, approuve les termes de la convention avec l'Agence Nationale de Traitement Automatisé des Infractions relative à la mise en œuvre du forfait post-stationnement

**Délibération N° 2021030058 (n°24)**

A l'unanimité des membres présents, prend acte du rapport annuel 2019 concernant les recours administratifs préalables obligatoires en matières de stationnement payant,

Fin de séance à 22 h 55.

Fait à Mont de Marsan,  
Le 9 mars 2021,

**Le Maire,  
Charles DAYOT.**

